



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Alors que la région regroupe 8,3 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 8,2 % des actions de formation.

Globalement, un certain équilibre est donc observé en termes d'accroissement des compétences.

Dans ce cadre, c'est le secteur santé qui génère la plus grande part d'actions (83,4 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2019 d'Actalians**¹. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Données de cadrage² 2019

Secteurs Branches	Nb. total d'actions de formation	Nb. de salariés formés	Nb. de salariés ayant suivi plusieurs formations dans l'année	Effectifs salariés totaux ³	Nb. d'entreprises formatrices	Nb. total d'entreprises
	970	689	198	3494	223	653
	551	410	98	2 183	156	478
	10	10	0	165	5	53
	268	153	80	408	28	33
	141	116	20	737	34	89
	412	311	65	3444	133	974
	110	73	23	252	23	33
	250	192	36	2 128	101	749
	5	3	2	95	2	17
	47	43	4	970	7	175
	6938	5266	1 153	29687	2045	7596
	765	680	68	4740	429	2283
	246	207	34	4317	19	29
	832	689	107	8013	187	3303
	4608	3349	850	10724	1265	1625
	487	341	94	1 893	145	356
Grand Est	8320	6266	1416	36625	2401	9223
Ompl	101366	75785	16789	442145	28734	105502

1 : Actalians était l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales avant la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences) en application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'OPCO EP (OPCO des entreprises de proximité) est l'opérateur dont dépendent la majorité des branches du périmètre de l'OMPL.

2 : hors DOM.

3 : données estimées.



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de formation est le dispositif le plus utilisé par les entreprises.

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre.

Les entreprises d'experts en automobile, les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et la pharmacie d'officine ont le plus fort taux d'accès à la formation.

La situation est inverse pour les laboratoires de biologie médicale.

Taux d'accès à la formation¹ par secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ²				Taux d'entreprises formatrices ³			
	Cpro	CPF	Plan	Autre	Cpro	CPF	Plan	Autre
	0,4	0,5	26,2	0,0	1,8	0,5	32,0	0,0
	0,5	0,6	23,2	0,0	1,9	2,5	30,1	0,0
	0,0	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0	9,4	0,0
	0,0	0,2	64,6	0,0	0,0	3,0	84,8	0,0
	0,4	0,5	18,2	0,0	3,4	3,4	36,0	0,0
	1,0	0,2	11,0	0,0	2,9	0,8	10,8	0,1
	1,6	0,0	42,5	0,0	9,1	0,0	63,6	0,0
	1,4	0,4	10,2	0,0	3,3	1,1	10,0	0,1
	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0	0,0	11,8	0,0
	0,0	0,0	4,9	0,0	0,0	0,0	4,0	0,0
	1,0	0,7	21,9	0,1	3,4	1,3	18,2	1,3
	4,3	0,7	11,5	0,1	7,9	1,3	11,4	0,1
	0,1	1,2	4,4	0,0	17,2	55,2	13,8	3,4
	0,7	0,4	9,4	0,1	1,4	0,9	3,9	0,1
	0,2	0,4	42,2	0,1	1,4	2,4	76,9	0,7
	0,4	1,5	24,7	0,4	2,2	6,7	36,2	2,0
Grand Est	0,9	0,6	21,3	0,1	3,3	1,3	18,4	1,1
Ompl	1,3	0,8	20,9	0,1	3,4	1,4	19,7	1,2

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

1 : hors DOM.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur une attestation de présence (stages et assimilés).

Les autres sanctions sont beaucoup plus marginales.

Répartition des formations par sanction, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de compétences	Certificat de qualification professionnelle	Diplôme	Titre ou diplôme homologué	UC VAE
	92,8	2,1	0,0	4,4	0,5	0,2
	89,1	3,6	0,0	6,7	0,4	0,2
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	97,4	0,0	0,0	1,1	1,1	0,4
	97,9	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0
	76,2	11,7	0,5	8,3	3,4	0,0
	52,7	41,8	1,8	2,7	0,9	0,0
	82,4	0,0	0,0	12,4	5,2	0,0
	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	92,1	0,1	0,5	3,4	3,8	0,1
	66,0	0,7	0,0	5,0	28,4	0,0
	97,2	0,0	0,0	2,4	0,4	0,0
	88,6	0,0	0,0	8,4	2,4	0,6
	96,7	0,0	0,7	2,4	0,2	0,0
	94,0	0,0	0,0	1,6	4,1	0,2
Grand Est	91,4	0,9	0,4	3,7	3,4	0,1
Ompl	89,6	1,3	0,8	3,7	4,5	0,1

1 : hors DOM.



DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise. En retour, les autres thèmes de formation sont peu exploités.

Répartition des formations¹ par domaine de compétences, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	53,0	3,4	37,0	2,4	0,7	3,5
	29,8	4,0	55,9	3,8	0,7	5,8
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	93,7	3,0	2,2	0,4	0,0	0,7
	63,1	2,1	31,9	0,7	2,1	0,0
	66,7	4,1	24,3	2,7	1,2	1,0
	74,5	3,6	19,1	2,7	0,0	0,0
	75,6	5,2	12,4	3,2	2,0	1,6
	80,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0
	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
	80,3	4,7	5,3	4,1	1,4	4,2
	51,4	3,7	21,6	0,0	2,7	15,4
	41,1	16,3	12,6	0,0	5,7	23,6
	41,8	18,1	17,9	4,8	1,8	9,4
	94,2	2,0	0,1	0,0	0,8	0,8
	79,7	2,9	4,1	18,7	2,7	0,4
Grand Est	76,4	4,5	10,0	3,8	1,3	4,0
Ompl	72,2	4,3	10,2	5,3	2,4	5,6

1 : hors DOM.

**PLUS DE FEMMES FORMÉES**

C'est avant tout une population féminine qui accède à la formation. Seul le secteur cadre de vie-technique se distingue par une sous-représentation marquée des femmes.

Ces répartitions sont en prise directe avec la composition par genre du salariat dans les entreprises du champ de l'OMPL.

Répartition des stagiaires¹ par genre, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Femmes	Hommes
	40,9	59,1
	56,6	43,4
	50,0	50,0
	11,1	88,9
	24,1	75,9
	83,0	17,0
	87,7	12,3
	83,3	16,7
	33,3	66,7
	76,7	23,3
	88,8	11,2
	98,5	1,5
	93,7	6,3
	88,1	11,9
	86,4	13,6
	90,9	9,1
Grand Est	83,2	16,8
Ompl	82,3	17,7

¹ : hors DOM.



SURREPRÉSENTATION DES CADRES

Sous l'effet du secteur santé, les cadres sont les salariés qui accèdent le plus souvent à la formation.

Certaines spécificités de branches peuvent néanmoins être notées.

Ainsi, ils sont très sous représentés dans les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires, les cabinets dentaires, les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers, et les cabinets de géomètres.

En revanche, les professions intermédiaires sont sous représentées dans les cliniques vétérinaires et les cabinets dentaires. De même, les employés sont nettement sous représentés dans les entreprises d'économistes de la construction, et la pharmacie d'officine.

Répartition des stagiaires¹ par catégorie sociale, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés	CSP non déterminée
	32,2	53,3	14,5	0,0
	45,4	38,0	16,6	0,0
	20,0	80,0	0,0	0,0
	5,2	85,0	9,8	0,0
	22,4	62,9	14,7	0,0
	28,9	29,9	41,2	0,0
	27,4	32,9	39,7	0,0
	35,4	29,2	35,4	0,0
	0,0	33,3	66,7	0,0
	4,7	27,9	67,4	0,0
	38,9	34,2	26,6	0,2
	2,1	1,3	96,6	0,0
	2,4	54,1	43,0	0,5
	6,5	40,1	53,0	0,4
	55,6	41,9	2,3	0,2
	37,0	0,0	63,0	0,0
Grand Est	37,7	36,1	26,0	0,2
Ompl	31,9	41,0	27,0	0,1

¹ : hors DOM.



MOINS DE 50 ANS MAJORITAIRES

Les salariés accédant à la formation se répartissent majoritairement entre deux classes d'âge : les moins de 35 ans et les 35-49 ans.

Par rapport à l'ensemble national, les seniors détiennent une part similaire parmi les stagiaires de la région.

Répartition des stagiaires¹ par tranche d'âge, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
	41,5	40,8	17,7
	43,4	38,3	18,3
	80,0	20,0	0,0
	35,3	48,4	16,3
	39,7	41,4	19,0
	35,0	36,7	28,3
	34,2	35,6	30,1
	34,9	39,6	25,5
	66,7	0,0	33,3
	34,9	27,9	37,2
	42,7	36,1	21,2
	49,3	33,7	17,1
	37,2	34,3	28,5
	41,1	35,8	23,1
	39,7	37,8	22,5
	66,6	26,1	7,3
Grand Est	42,2	36,7	21,1
Ompl	41,1	37,7	21,1

¹ : hors DOM.



PRÉDOMINANCE DES SALARIÉS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP.

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires¹ par taille d'entreprise en ETP, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	22,6	29,8	45,6	2,0
	31,2	31,7	35,9	1,2
	40,0	60,0	0,0	0,0
	4,6	30,7	58,8	5,9
	14,7	19,0	66,4	0,0
	28,9	31,5	34,7	4,8
	15,1	60,3	21,9	2,7
	37,5	17,2	38,5	6,8
	33,3	0,0	66,7	0,0
	14,0	48,8	37,2	0,0
	28,6	40,7	24,0	6,7
	67,8	25,9	0,6	5,7
	0,0	0,0	7,2	92,8
	15,2	13,5	62,0	9,3
	25,6	52,6	20,6	1,2
	24,6	33,1	37,8	4,4
Grand Est	28,0	39,1	26,9	6,1
Ompl	31,3	33,5	27,6	7,6

1 : hors DOM.



ACCÈS ÉQUITABLE À LA FORMATION

La répartition des stagiaires en fonction du temps de travail est assez similaire à celle observée pour l'ensemble de l'effectif salarié. Les quelques branches qui se démarquent par une sous-représentation des stagiaires travaillant à temps partiel comptent parmi celles qui recourent le plus au temps complet.

Répartition des stagiaires¹ par durée du temps de travail, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Temps complet	Temps partiel
	85,2	14,8
	81,2	18,8
	100,0	0,0
	95,4	4,6
	84,5	15,5
	84,9	15,1
	90,4	9,6
	83,9	16,1
	66,7	33,3
	81,4	18,6
	72,2	27,8
	64,4	35,6
	82,1	17,9
	76,3	23,7
	72,7	27,3
	68,6	31,4
Grand Est	74,3	25,7
Ompl	76,4	23,6

1 : hors DOM.